

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme SENEBIER Catherine.

Excusés : Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William

Absents : M. MARTIN Nicolas, Mme SUZZARINI Cécile

Date de convocation du Conseil : 22 mai 2024

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du procès verbal du 25 avril 2024 à l'unanimité des présents

Devis sécurité bâtiments

Devis de la société OBIU PROTECTION INCENDIE de 540 € HT soit 648 € TTC pour 6 blocs sécurité

Le conseil municipal approuve ce devis

Subvention voyage scolaire

3 élèves résidant sur la commune sont partis en Italie

Prise en charge de la moitié des frais restant à la charge des familles avec maximum de 150 €

Le conseil municipal approuve cette participation moins une abstention (V. Blanchard)

Délibération subvention association

FSE Collège – 4 collégiens de la commune

Participation à raison de 50 € par élève soit 200 €

Le conseil municipal approuve cette participation

Présentation du journal communal

Après quelques corrections et en attente de confirmation de dates d'activités, approuvé par le conseil municipal.

Elections européennes du 9 juin 2024

Validation du planning des permanences

Demande de dérogation règlement du columbarium

Un courrier a été adressé à la Mairie pour une demande de dérogation afin de réserver une concession avant décès. Pour l'instant, une seule place a été prise.

Le conseil municipal donne son accord pour cette réservation.

Questions diverses

- Information antenne :

Jugement du tribunal est arrivé.

Frais d'avocat : 2160 € - 1200 € (assurance) = 1000 € à la charge de la commune

- Transfert de la compétence eau à la COM COM – Comité technique du 28 mai 2024

En phase d'études. Planning pour un transfert à partir de juin 2025.

Récupération des données sur les communes.

Lissage des prix prévu sur plusieurs années.

- Commission ordures ménagères

Présentation pour un passage de la redevance à une taxe sur la valeur locative du foncier bâti des propriétaires.

Motivation liée au recouvrement peu facile à faire sur la redevance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.